

Fiche de données de sécurité

Date d'impression 02.06.2015

conformément à l'article 31 du règlement
(CE) n° 1907/2006

Révision : 02.06.2015

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit Nom commercial : Honey Wax**Code(s) produit :** P52314R

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application de la substance/préparation : Agent de démoulage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Stoner Incorporated
1070 Robert Fulton Hwy. Quarryville, PA 17566
Tél : +1-717-786-7355
N° d'enregistrement REACH : 811262-2

Pour plus d'informations :

Représentant exclusif REACH
B-Lands Consulting
WTC, 5 place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble,
FRANCE Tél : +33 476
295 869
Fax : +33 476 295 870
Email : europa@reach-compliance.eu
Web : www.reachteam.eu

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

CHEMTREC : +1 703-741-5970 (24h/24)
R-U - National Poisons Emergency : +44 870 600 6266 (24h/24 - professionnels de santé uniquement).
Irlande - National Poisons Information Centre : +353 1 8379964.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Sol. 2 H228 : solide inflammable.

STOT RE 1 ; H372 : Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :

SGH02 SGH08

Mention d'avertissement : Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

solvant naphta aliphatique moyen (pétrole).

Mentions de danger :

H228 Solide inflammable.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression 02.06.2015

conformément à l'article 31 du règlement
(CE) n° 1907/2006

Révision : 02.06.2015

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P370 + P378 En cas d'incendie : Pour l'extinction, utiliser : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

N° CAS : 64742-88-7	Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole).	50-100%
N° EINECS : 265-191-7	STOT RE 1, H372 ; Asp. Tox. 1, H304	
Numéro d'enregistrement : 649-405-00-X		

Informations complémentaires : Voir la section 16 pour le texte intégral des classes et catégories de danger, des mentions de danger et des phrases de risque.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités :

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures ; il est donc conseillé de prolonger l'observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.

Après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon puis rincer soigneusement.

Après contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information importante disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information importante disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants à l'aide d'eau pulvérisée ou de mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à fort débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information importante disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Porter un masque de protection respiratoire filtrant homologué NIOSH/MSHA et des vêtements de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle. Se tenir éloigner des sources d'inflammation.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression 02.06.2015

conformément à l'article 31 du règlement
(CE) n° 1907/2006

Révision : 02.06.2015

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour connaître les précautions à prendre pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour s'informer sur les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Pour connaître les mesures d'élimination des déchets, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Tenir éloigné de la chaleur et de la lumière du soleil.

Assurer une ventilation/évacuation suffisante sur le lieu de travail.

Informations relatives aux incendies et protection contre les explosions : Aucune mesure particulière requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et récipients de stockage :

Stocker au frais et au sec dans un récipient de stockage hermétiquement fermé.

Indications concernant le stockage commun : Stocker à l'écart d'agents d'oxydation.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Aucune.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information importante disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller sur le lieu de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuils à surveiller sur le lieu de travail.

Informations complémentaires : Les listes en vigueur au moment de l'élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, boissons et nourriture. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire adéquat en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains :



Gants de protection

Les gants de protection doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme NF EN 374.

Protection oculaire :



Lunettes de sécurité avec écrans latéraux (NF EN 166).

Fiche de données de sécurité

Date d'impression 02.06.2015

conformément à l'article 31 du règlement
(CE) n° 1907/2006

Révision : 02.06.2015

Protection du corps : Vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect :

Forme : Solide.

Odeur : Aromatique.

Seuil olfactif : Léger.

pH : Non applicable.

Point/intervalle de fusion : 71,1 °C

Point/intervalle d'ébullition : 159-158 °C

Point d'éclair : 40,6 °C (solvant)

Inflammabilité (solide, gazeux) : Hautement inflammable.

Température d'inflammation : Pas déterminée.

Température de décomposition : Pas déterminée.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Cependant, des mélanges air/vapeur explosifs sont possibles.

Limites d'explosivité :

Inférieure : Non déterminée.

Supérieure : Non déterminée.

Propriétés oxydantes Non déterminées.

Pression de vapeur : Non déterminée.

Masse volumique : Non déterminée.

Densité relative 0,797

Densité de vapeur Non applicable.

Taux d'évaporation Non applicable.

Solubilité dans / Miscibilité avec

L'eau : Négligeable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

Dynamique : Non applicable.

Cinématique : Non applicable.

COV (CE) 517-556 g/L

9.2 Autres informations

Aucune autre information importante disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique /conditions à éviter :

Aucune décomposition si l'utilisation et le stockage sont conformes aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles Éviter les oxydants, les alcalins et les acides forts.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression 02.06.2015

conformément à l'article 31 du règlement
(CE) n° 1907/2006

Révision : 02.06.2015

10.6 Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 :

64742-88-7 Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole).

Orale	LD50	>6 500 mg/kg (rat)
Cutanée	LD50	>3 000 mg/kg (lapin)
Par inhalation	LC50/4h	>14 mg/L (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion/irritation cutanée: Aucun effet irritant connu.

Lésion/irritation oculaire grave : Aucun effet d'irritation connu.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire: Aucun effet sensibilisant connu.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

64742-88-7 Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole).

EC50/48 h	>100 mg/L (Daphnia Magna)
EC50/96 h	450 mg/L (Pseudokirchneriella Subcapitata)
LC50/96 h	800 mg/L (Pimephales Promelas (méné à tête de boule))

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune autre information importante disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information importante disponible.

12.4 Mobilité dans le sol Aucune autre information importante disponible.

Remarques générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser de produit non dilué pénétrer en grande quantité dans les nappes phréatiques, les cours d'eau et les réseaux d'égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Aucune autre information importante disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations : Ne pas laisser de produit pénétrer dans les réseaux d'égouts.

Emballages vides non nettoyés

Recommandations :

L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Esprits minéraux)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression 02.06.2015

conformément à l'article 31 du règlement
(CE) n° 1907/2006

Révision : 02.06.2015

IMDG, IATA

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Esprits minéraux)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin :

Non.

14.6 Précautions particulières par l'utilisateur

Numéro EMS :

Attention : liquides inflammables.
F-E, S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Informations complémentaires
sur le transport : ADR

Quantités exceptées (QE)

Code : E1
Quantité nette maximale par
emballage intérieur : 30 g
Quantité nette maximale par
emballage extérieur : 1 000 g

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - Annexe I Aucun des composants n'est mentionné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent cependant aucune garantie quant aux propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Guide international pour le transport des matières dangereuses par voie maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatiles (USA, UE)

LC50 : Concentration létale, 50 %

LD50 : Dose létale, 50 %

Flam. Sol. 2 : Solides inflammables de catégorie 2

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 1

Asp. Tox. 1 : Risque d'aspiration de catégorie 1